

Peut-il dire si, en vertu du programme relatif à l'habitation pour l'année 1971, on prévoit pouvoir consentir des prêts à un taux d'intérêt décroissant à des personnes touchant un faible revenu en ce qui a trait à la construction de maisons unifamiliales?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Nous avons conclu des accords réciproques ou coopératifs avec certaines provinces pour les cas où celles-ci accordent des remises d'intérêt. Par exemple, le Québec a un programme qui accorde des remises d'intérêt de 3 p. 100 aux acheteurs d'habitations à bon marché et nous sommes en train d'élaborer des accords en ce sens avec d'autres provinces. J'espère faire une annonce incessamment.

[Français]

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je pense que le ministre n'a pas compris ma question. Je ne parle pas du rabais d'intérêt offert par les provinces, mais des prêts à un taux décroissant jusqu'à 7½ p. 100 que le gouvernement a consentis pour la construction d'habitations en bloc ou de maisons en série.

Je veux savoir si le ministre peut aussi consentir des prêts à un taux décroissant jusqu'à 7½ p. 100, en ce qui a trait à la construction de maisons unifamiliales.

[Traduction]

L'hon. M. Andras: Le gouvernement fédéral n'a accordé aucun prêt à la SCHL au taux d'intérêt mentionné par le député. Nous avons accordé des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché en vertu de l'article 16 de la loi et, dans certains cas, aux termes de l'article 40, mais jamais à des taux inférieurs à ceux autorisés par l'article 16. Les taux d'intérêt évoqués par le député doivent donc refléter une participation du gouvernement provincial.

ON RÉCLAME DES CRÉDITS SPÉCIAUX POUR LES MUNICIPALITÉS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire au premier ministre.

J'aimerais savoir si l'Union des municipalités a demandé au gouvernement fédéral d'affecter certains crédits aux municipalités pour l'exécution de certains travaux? Je sais que le ministre responsable de l'habitation se trouve directement en cause, et j'espérais qu'il pourrait, ce matin, nous donner une réponse...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député devrait peut-être donner au ministre l'occasion de répondre à la question.

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne puis vraiment pas traiter expressément des points que le député a soulevés, car je ne les comprends pas très bien. Je puis dire seulement que nos entretiens de la semaine dernière, à Winnipeg, avec les ministres provinciaux des affaires municipales et des représentants des gouvernements municipaux ont été fructueux. Ils ont porté sur des dispositions et des engagements à prendre en vue de

consultations entre les trois niveaux de gouvernement et sur un éventail de questions, y compris l'urbanisation et les problèmes urbains. Quant aux subventions, si c'est ce dont le député parle, il n'en a pas été question de façon particulière.

* * *

LES FINANCES

L'EMMAGASINAGE DE DONNÉES SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE DANS DES ORDINATEURS AUX ÉTATS-UNIS

M. S. Perry Ryan (Spadina): Je voudrais poser une question au ministre des Finances. Est-il maintenant en mesure de dire si des données concernant l'économie canadienne sont actuellement emmagasinées dans les banques de données des États-Unis?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Ryan: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Assurerait-il à la Chambre que les données du recensement ne seront pas emmagasinées dans les banques de données des États-Unis?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je vais me renseigner. A mon avis, la réponse du ministre des Finances s'appliquera dans ce cas, mais je vais essayer de me le faire confirmer.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE GROUPE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Étant donné les longues négociations qui se sont poursuivies, à l'intention du groupe de la recherche scientifique, avec l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada à compter du 7 août 1970, le ministre dirait-il pourquoi le Conseil du Trésor a tardé à signer la Convention définitive?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire s'il y a eu quelque retard, mais je vais me renseigner et ferai rapport au député.

M. Bell: J'espère que le ministre voudra bien répondre, car certains députés qui ont fait preuve de bonne volonté à cet égard sont ennuyés, paraît-il, parce qu'ils pensent que le Conseil du Trésor emploie ce moyen pour faire obstacle à ce processus de négociation collective.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LES DISTRICTS BILINGUES—LE CAS DE CERTAINES RÉGIONS—LES CRITÈRES D'EXAMEN

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question concer-